

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
POLE TERTIAIRE- ZI CHARTREUSE GUIERS- 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

N°	Objet	Date
2022-093	<b>Mise à jour de la carte de classement sonore des voies de l'Isère concernant les communes iséroises de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.</b>	Le 31/05/2022

**La Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

*VU le code de l'urbanisme et notamment ses article L153-60, R151-51 et R153-18 ;*

*VU le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat et valant schéma de cohérence territoriale du territoire de Cœur de Chartreuse approuvé le 19/12/2019 ;*

*VU la modification simplifiée approuvée le 14/12/2021 ;*

*CONSIDERANT l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, qui dispose que les servitudes d'utilité publiques notifiées par les services de l'Etat au président de l'établissement public compétent, doivent être annexées sans délai par arrêté au document d'urbanisme.*

*CONSIDERANT le courrier du Préfet de l'Isère du 15 avril 2022 demandant à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse de procéder à la mise à jour de la servitude d'utilité publique du classement sonore des infrastructures terrestres*

**ARRETE**

**Article 1 :** La carte de la servitude d'utilité publique du classement sonore des infrastructures terrestres datant de 2011 est remplacée par la carte annexée à l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 jointe au courrier daté du même jour.

**Article 2 :** Les périmètres des secteurs affectés par le bruit située au voisinage des infrastructures de transport terrestre définis à l'article 3 et dans les annexes 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé sont mis à jour et annexés au PLUI H Valant SCOT de Cœur de Chartreuse. Les communes d'Entre Deux Guiers, Saint Joseph de Rivière et Saint Laurent du Pont sont concernées.

**Article 5 :** En application de l'article L 411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

Fait à Entre-Deux-Guiers, le 31/05/2022

La Présidente

La Présidente,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du 31/05/2022  
- Notifié le .....

  
**La Présidente**  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 CŒUR DE CHARTREUSE  
 R.F.  
**Anne LENTANT**